

**Assemblée Générale Ordinaire 2024 - RESULTATS DU DEPOUILLEMENT - Bureau de vote du 5 avril 2024**

	OUI	NON	ABSTENTION
<b>Première résolution :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'élection de nouveaux candidats en qualité de membres du Comité syndical			
Monsieur Gérald RAMEZ	<b>161</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
Madame Caroline NAVAILLES	<b>156</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
Monsieur Dan ZLOTNIK	<b>168</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
Madame Sabine VESNAT	<b>163</b>	<b>15</b>	<b>3</b>
Monsieur Jean-Michel DALBIN	<b>162</b>	<b>14</b>	<b>5</b>
Madame Louise GERARD	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Monsieur Hervé NOIRBUISSON	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Monsieur Eric MENARD	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Madame Nathalie COLONNA D'ISTRIA	<b>177</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Deuxième résolution (commission des finances) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et donne quitus de leur gestion au Comité Syndical sortant.	<b>168</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Troisième résolution (commission des finances) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les prévisions de recettes et de dépenses courantes pour l'exercice 2024.	<b>166</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Quatrième résolution (commission des finances) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le programme prévisionnel d'investissements s'élevant à la somme de 75 000 €.	<b>158</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
<b>Cinquième résolution (commission des finances) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des charges pour l'année 2024 qui sera fixé à la somme de 1200 € (1120 € pour les démissionnaires historiques du	<b>167</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
<b>Sixième résolution (commission des finances) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du premier appel de fonds pour l'année 2025 à la somme de 600 €.	<b>166</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Septième résolution (commission des loisirs) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs.	<b>170</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Huitième résolution (commission des loisirs) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le nombre d'invités par jour et par lot à 6 personnes.	<b>165</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>Neuvième résolution (commission des loisirs) :</b> L'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre en place le système des invitations selon le mode suivant: 20 invitations possibles du lundi au vendredi et 8 invitations possibles du lundi au dimanche.	<b>162</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
<b>Dixième résolution (commission loisirs):</b> L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner la possibilité, aux résidents, sans décompter d'invitation, de pouvoir inviter jusqu'à 4 personnes par jour, le lundi-mardi-jeudi-vendredi entre 12h00 et 14h30 ( <b>accès limité uniquement au snack</b> ).	<b>151</b>	<b>19</b>	<b>11</b>
<b>Onzième résolution (commission travaux):</b> L'Assemblée Générale Ordinaire approuve que tout résident qui dépose des déchets dans les parties communes se verra facturer la remise en état de la zone concernée.	<b>175</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Douzième résolution (bureau) :</b> L'assemblée générale ordinaire décide de proposer sous forme d'inscription aux résidents de recevoir les convocations et PV d'Assemblée générale par voies électronique en E-RECOMMANDE. (Merci de compléter le coupon-réponse).	<b>165</b>	<b>10</b>	<b>6</b>